

Institut d'Etudes Judiciaires

45 D, Avenue de l'Observatoire - 25030 BESANCON CEDEX - Tél. : 03.81.66.67.49

**INSCRIPTION A L'EXAMEN D'ENTREE AU C.R.F.P.A.
SESSION 2019**

NOM : _____

Prénom : _____

Né(e) le : ____/____/____ à _____

INE obligatoire : _____
(identifiant national étudiant figurant sur la carte d'étudiant, les relevés de notes)

Nationalité : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ **Ville :** _____

Téléphone : _____

E-mail personnel valide : _____

DIPLOME obtenu ou en cours de préparation : _____

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

*Conformément à l'article 52 du décret du 27 novembre 1991, nul ne peut se présenter plus de trois fois à cet examen.
Conformément à l'article 2 de l'arrêté du 17 octobre 2016 modifié par l'arrêté du 06/03/2018, nul ne peut être inscrit à l'examen auprès de plusieurs universités.*

Je soussigné (e) _____ déclare sur l'honneur me présenter pour la _____ fois à l'examen d'entrée au C.R.F.P.A. et demande à passer l'examen de la session 2019.

Fait à _____ **le** _____

Signature :

Photo d'identité
obligatoire

**Dossier d'inscription à remettre ou à adresser
au secrétariat de l' I.E.J.
Bureau de la scolarité
avant le 31 décembre 2018 (cachet de la poste faisant foi)**

PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT

- ▶ 3 enveloppes timbrées sans adresse.
- ▶ Copie justifiant de l'obtention des 60 premiers crédits d'un master en droit ou de l'un des titres ou diplômes prévus au 2° de l'article 11 de la loi du 31 décembre 1971.
Attention, pour ceux qui préparent cette année le master 1, le justificatif pourra être transmis jusqu'au 1^{er} août.
- ▶ Copie de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité
- ▶ Justificatif de domicile
- ▶ 1 photo d'identité (à coller sur le dossier)
- ▶ La fiche d'inscription à l'examen (choix des épreuves)

PIECES COMPLEMENTAIRES A FOURNIR POUR LES CANDIDATS LIBRES (ne suivant pas la préparation à l'examen)

- ▶ Dossier d'inscription administrative (dossier bleu) si vous n'êtes pas inscrit à l'UFC pour l'année universitaire en cours
- ▶ Chèque bancaire ou postal de 65 euros à l'ordre de l'agent comptable de l'université de Franche-Comté

AMENAGEMENT DES EXAMENS POUR LES CANDIDATS EN SITUATION DE HANDICAP

Les imprimés de demandes d'aménagement des examens (régime spécifique d'études) pour les candidats en situation de handicap sont à télécharger sur le site intranet de l'UFR SJEFG, démarches administratives.

Il conviendra de prendre rendez-vous, dans les plus brefs délais, avec le médecin du SUMPPS qui indiquera les préconisations nécessaires sur l'imprimé de régime spécifique d'études.

Le service de scolarité rédigera ensuite un contrat de régime spécifique listant le ou les aménagements qui seront mis en œuvre (attention, l'UFR n'a pas obligation de mettre en place toutes les préconisations du SUMPPS).

Le contrat de régime spécifique d'études n'est valable qu'après signature de toutes les parties.

Aucune demande d'aménagement ne sera examinée après le 1^{er} juin.